

# **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association d'Hellènes et de Philhellènes de la Côte « Akti » dont le siège est situé à Nyon**

Date et heure : Dimanche 5 juillet 2020 de 16h30 à 18h30

Lieu : Buvette de la Salle Communale de Nyon, Rue des Marchandises 4, 1260 Nyon, Suisse

Membres fondateurs présents : cf. liste séparée avec noms et signatures

Présidence : Alexandre Dimitriades

Procès-verbal : Othon Angelakis

Scrutateur(trice) : Sofia Theodoridou

## **Ordre du jour**

### 1. Accueil

#### (a) Signature de la liste de présences

Toutes les personnes physiquement présentes ont signé la liste de présences. Les personnes qui se sont connectées via l'application Zoom sont aussi considérées comme présentes et sont ajoutées dans la liste de présences après l'assemblée. La liste de présences est annexée au présent PV.

#### (b) Désignation du(de la) président(e) de l'assemblée, du(de la) rédacteur(trice) du PV et du(de la) scrutateur(trice)

Les personnes suivantes sont élues :

Le président du jour : Alexandre Dimitriades

Le rédacteur du procès-verbal : Othon Angelakis

La scrutatrice : Sofia Theodoridou

#### (c) Remarques au sujet de l'ordre du jour et propositions de modifications

Aucune remarque ou proposition de modification de l'ordre du jour n'a été signalée.

### 2. Brève présentation du projet de l'association : nom, buts, actions envisagées et moyens

À la suite d'une brève présentation du projet de l'association, l'assemblée générale décide de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code Civil suisse (CC), sous le nom de : **Association d'Hellènes et de Philhellènes de la Côte « Akti »** et dont le siège est situé à **Nyon**.

### 3. Présentation et discussion du projet des statuts

Le projet des statuts de l'association qui a été rédigé collectivement au cours de neuf derniers mois est brièvement présenté à l'assemblée générale.

### 4. Adoption des statuts

L'assemblée générale approuve les présents statuts et les adopte.

### 5. Election du comité

Les huit (8) personnes suivantes sont proposées et élues tacitement membres du comité selon l'article 11 des statuts :

Alexandre Dimitriades, Konstantinos Papageorgiou, Yanis, Bitsakis, Othon Angelakis, Maria Besini, Sofia Vassalou, Sophie Menk et Konstantina Pataki.

Les élu-e-s acceptent leur élection.

Conformément à l'art. 12 des statuts, le comité se constitue lui-même, désigne les personnes habilitées à signer et définit leur mode de signature après la fin de l'assemblée générale (point 10 de l'ordre du jour).

#### 6. Election des vérificateurs(trices) des comptes

Les personnes suivantes sont élues tacitement comme vérificateurs des comptes : Charilaos Bournous, Agapi Katsamani, Alexandre Gramunt (membre suppléant)

Les élu-e-s acceptent leur élection.

#### 7. Fixation des cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est défini à 30 CHF pour une personne seule et à 50 CHF pour un couple ou une famille. Les enfants de moins de 18 ans sont automatiquement considérés comme membres si au moins un de leurs parents et membres et ils ne payent pas de cotisation.

#### 8. Prochaines activités/manifestations

#### 9. Divers et propositions individuelles

(Les sujets 8 et 9 se sont fusionnées au cours de la discussion).

- Maria Besini - séminaires consultatifs concernant les familles, les enfants, l'installation à notre région, informations concernant les crèches et le système scolaire en générale
- Sofia Vasalou - événements culturels adressés aux enfants (théâtre, musique, mythologie) sujets qui ne sont pas forcément enseignés à l'école
- Alexandre Dimitriades - regroupement d'informations pratiques (impôts, assurances etc.) pour un meilleur renseignement des membres et des nouveaux habitants de la région
- Meilleure visibilité et promotion de l'association via le site web ainsi que via les réseaux sociaux (facebook, instagram, twitter)
- Collaboration avec les autres associations et les écoles de Genève et de Lausanne afin de faire connaître l'association
- Organisation d'une fête inaugurale de l'association, autour du 15/25 septembre 2020.
- Discussion concernant l'organisation d'une fête de Noël, préparation des mets traditionnels grecs, chants de Noël
- Echange de livres entre membres
- Rendez-vous régulier entre membres (fréquence à définir)
- Cours de danse 2 fois par mois (comme pendant l'année passée) – peut-être classe d'enfants

#### 10. Répartition de rôles au sein du nouveau comité

Après la fin de l'assemblée générale, le comité décide la répartition des rôles suivante :

Président : Alexandre Dimitriades

Vice-Présidente : Sophie Menk

Secrétaire : Konstantina Pataki

Trésorier : Othon Angelakis

Résponsable Web : Yanis Bitsakis

Membres: Maria Besini, Konstantinos Papageorgiou et Sofia Vasalou

Le comité décide que les personnes suivantes seront habilitées à signer : le président (ou, à son absence, la vice-présidente), le secrétaire et le trésorier. Le mode de signature de chaque membre est décrit dans l'article 13 des statuts et nécessite une décision relative préalable du comité selon l'article 15 des statuts.

11. Fin de l'assemblée générale constitutive, signature des statuts par les membres du comité

Nyon, le 5 juillet 2020

**Le Président**

Alexandre Dimitriades



**La Vice-Présidente**

Sophie Menk



**La Secrétaire**

Konstantina Pataki



**Le Trésorier**

Othon Angelakis



**Le Responsable Web**

Yanis Bitsakis



**Les Membres**

Maria Besini



Konstantinos Papageorgiou



Sofia Vassalou

